

## COMPTE RENDU DU C.M. du 27 JUIN 2011

**Convocation du : 21/06/2011**

**Etaient présents : MM BOISSARD PONSOT BOUVERET Mme GERBIER Mr COMMUN Mmes BELKERRI BOUTON Mr COMMARET Mme JEUDY MM LACHAPELLE MANSOT MAUPAS**

**Absents excusés : Mr LAURENT (a donné pouvoir à Mr BOISSARD) Mmes BRET CHABAS.**

**Le P. V. de la précédente séance est approuvé à l'unanimité et Mr le Maire, ouvre la séance.**

---

### TRAVAUX ECOLE MATERNELLE :

#### Résultat de la consultation : remplacement de la chaudière

Mr PONSOT, Adjoint aux bâtiments, commente l'analyse des offres suite à l'ouverture des plis de la consultation « Remplacement de la Chaudière à l'école élémentaire »,  
Il s'avère que le comparatif n'est pas exploitable du fait du non-respect par les entreprises du DPGF (Décomposition du prix Global et Forfaitaire), les devis fournis ne font pas apparaître clairement les options telles que définies dans le document fourni.

Le Conseil Municipal,

- Décide de faire compléter les prestations suivant les termes options du DPGF à l'ensemble des entreprises
- De reporter cette décision à une réunion ultérieure.

#### Remplacement de deux ventilo convecteurs :

Mr PONSOT, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Enonce les travaux à réaliser durant la fermeture annuelle de l'école maternelle :

- les deux ventilo-convecteurs d'origine placés dans la salle de jeux sont défectueux et à remplacer ;  
Le devis de l'entreprise NEUZILLET, à VIREY LE GRAND, d'un montant TTC de 1884.85 € est retenu à l'unanimité.

Le conseil Municipal délègue Mr PONSOT pour passer commande et assurer le suivi des travaux.

La dépense sera imputée à l'article 2313 de l'opération 87 du budget 2011.

#### ACQUISITION D'UN JEU EXTERIEUR : ECOLE MATERNELLE

Mr COMMUN rappelle qu'il a été prévu d'équiper la nouvelle cour de l'école maternelle d'un jeu sportif, pédagogique et ludique ;

Des propositions faites de fournisseurs de jeu pour enfants de 3 à 12 ans, celle de la Sté SOLUT-IS Installations – services parait répondre au besoin de la collectivité dans la limite des crédits budgétés.

Il s'agit d'une tourelle comprenant un toboggan inox et un mur d'escalade ,  
le coût de l'ensemble est de 4600 € HT soit 5501.60 € TTC

A l'unanimité le Conseil Municipal, valide cette acquisition et donne pouvoir à Mr COMMUN, Adjoint en charge des « affaires scolaires » pour passer commande à la Sté SOLUTIS.

La dépense est prévue à l'article 2188 du budget 2011.

#### TRAVAUX VOIRIE 2011 :

##### Résultat de la consultation : accès au lotissement « Le Meix des quatre saisons »

Mr COMMUN, Adjoint à l'environnement, rapporte le résultat de la consultation des travaux voirie programmés en 2011 concernant l'accès au Lotissement le « Meix des quatre saisons ».

Les Dossiers comprenant :

- un détail estimatif
- un bordereau des prix

Elaborés en collaboration avec Mr LARGE, de la Direction Départementale Territoriale , ont été remis le 16/06/2011.

Des offres reçues, celle de La SARL PETITJEAN de CRISSEY, est la mieux disante ,

Le montant global des travaux s'élève à : 24175.00 € HT soit 28913.30 € TTC

Mr COMMUN précise que les travaux d'assainissement, qui seront réalisés en même temps que les passages de gaines (téléphone, électricité, éclairage public), seront pris en compte sur le budget annexe M49.

Répartition de la dépense imputée au compte 2315 = 20300 € HT budget communal.

3875 € HT budget assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'offre de la SARL PETITJEAN pour un montant TTC de 28913.30€ et délègue Mr COMMUN, pour assurer le suivi du chantier.

#### INSTALLATION D'UN EQUIPEMENT DE TELESURVEILLANCE SUR LE POSTE DE RELEVEMENT DES EAUX USEES « CHEMIN DE LA COTE »

Mr COMMUN, Adjoint à l'environnement, commente le devis de la SAUR, Sté titulaire du contrat d'affermage du réseau assainissement de la commune.

Il s'agit d'installer un équipement de télésurveillance dans un coffret prévu à cet effet sur le poste de relèvement des eaux usées « chemin de la côte »

Le but de cette installation étant de prévenir de tout dysfonctionnement des pompes et de permettre une intervention rapide des services compétents.

Le montant du devis est de 3400.30 € HT soit 4066.76 € TTC.

Il précise qu'un courrier a été transmis afin de connaître l'efficacité d'un tel système lors des problèmes de refoulement des eaux usées dans le secteur « rue P. CAREME »,  
Aucune réponse étant faite à ce jour,  
Le Conseil Municipal,  
Décide de surseoir à cette décision.

#### PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES :

Vu l'article 5 de la convention du 9 septembre 2007 portant sur l'accueil à l'école maternelle de VIREY LE GRAND domiciliés à LESSARD LE NATIONAL

Vu qu'il y a lieu de fixer la participation financière pour l'année scolaire 2010/2011,

Le C.M. fixe à 150 € par enfant inscrit dans le cadre de la convention, La participation due par la commune de LESSARD LE NATIONAL ;

La même participation sera demandée aux communes de domicile d'enfants scolarisés à VIREY dans le cadre de dérogations scolaires favorables.

#### DEMANDE DE SUBVENTION / SORTIES SCOLAIRES : ECOLE ELEMENTAIRE

Le Conseil Municipal prend connaissance des diverses activités organisées pour les enfants de l'école élémentaire par les enseignantes ;

Le programme proposé en 2011 s'orientait essentiellement sur des sorties-rencontres avec d'autres écoles voisines : réalisation de performances sportives, randonnée pédestre, sortie vélo...

Une visite au château de CORMATIN, aux grottes d'AZE était prévue le 23 juin dernier.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal fixe à 3 € par élève et par sortie la participation financière accordée au projet pédagogique des classes élémentaires, et attribue la somme de 976 € à la coopérative scolaire.

La dépense sera imputée à l'article 65738 du budget 2011.

#### APPROBATION DU PRINCIPE D'UNE CONVENTION GENERALE POUR GROUPEMENTS DE COMMANDES PROPOSEE PAR « LE GRAND CHALON » :

La communauté d'agglomération se propose d'établir une convention constitutive de groupements de commandes précisant les principes directeurs de ce dispositif qui a pour objectifs :

- De fluidifier le processus des groupements de commandes en simplifiant les démarches administratives à la charge des communes.
- De proposer l'adhésion au principe d'une convention constitutive de groupements de commandes générale portant sur l'ensemble des domaines d'achats : travaux, ou fournitures et prestations de service telles que définies dans la nomenclature des achats annexée à la convention.

Le Conseil municipal,

Approuve le principe d'une convention constitutive de groupements de commandes générale portant sur l'ensemble des domaines d'achat,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

Informations Diverses :

Jury d'assises : Constitution du jury 2012.

Le Maire procède au tirage au sort des jurés d'assises.

La liste préparatoire sera transmise au TGI de Chalon-sur-Saône avant le 15/07/2011.

Evolution des compétences du GRAND CHALON : Modifications statutaires

- Information est donnée sur les décisions prises en conseil communautaire du 23/06/2011
- Présentation est faite du document : flux financier – mécanisme de solidarité entre commune.